



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 10 JUILLET 2018

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Madame BEAUCOURT Astrid
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Monsieur DANCOISNE Albert
Monsieur DEDOURGE Tony
Monsieur MATTEI Daniel
Madame CHRISTMANN Chantal
Monsieur VANDENBORREN Claude
Monsieur FROISSART Pascal
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur BRULIN Frédéric

Excusés :

Madame SOWINSKI Yvelise
(pouvoir à Monsieur DANCOISNE)
Monsieur LEGRIN Alain
(pouvoir à Monsieur CHATELAIN)
Madame WATTIEZ Laurence
(pouvoir à Monsieur BRULIN)

Absents :

Monsieur LELEUX Pascal
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur BOURSIER Yves
Madame SWINIARSKI Andrée
Monsieur BIDAULT Bernard
Madame SEGARD Marie
Madame DELANNOY Nathalie
Madame PARISOT Michèle



Monsieur le Maire remercie l'équipe de l'OMCF et les élus du programme de qualité prévu pour les festivités du 14 juillet. Les associations présentes ce jour là (les Teamdances, La Fraternelle, l'association des parents d'élèves de Péri-Curie, le Club de l'amitié, l'Ablette Annaysienne, le Comité socio culturel, Jeunes en action, Idéal Pétanque, le Football Club Annaysien et le Secours Populaire) permettront de faire de cette journée une grande réussite pour ce retour sur la place Roger Salengro.

Les centres de loisirs ont débuté en début de semaine avec pas moins de 61 enfants au centre maternel, 112 enfants au centre primaire et 43 au Centre Animation Jeunesse. On soulignera l'augmentation de la fréquentation d'une vingtaine d'enfants par rapport à l'année dernière. Les activités seront de qualité avec notamment le camping au stade pour les plus jeunes du centre primaire et les plus grands qui partiront pour un mini séjour dans un hébergement en dur à Féchain en Juillet et à Condette en Août. Ce changement initié l'année dernière satisfait les parents, les enfants mais aussi l'équipe d'animation. Cela permet d'éviter notamment les retours prématurés en raison des conditions climatiques ! Les ados partiront à Buire le Sec, village des artisans. Vingt quatre enfants âgés de 8 à 15 ans découvriront l'île d'Oléron dans le cadre du séjour

été, organisé et encadré par le service Enfance / Jeunesse. Au total, 25 contrats saisonniers en Juillet et 16 en Août (tous formés ou en cours de formation BAFA) ont été nécessaires pour épauler l'équipe permanente qualifiée et reconnue pour son travail de qualité. Monsieur le Maire souhaite à la jeunesse de passer de bonnes vacances.

L'élaboration récente du plan communal de sauvegarde vient combler un manque qui trainait depuis 2004 (décret d'application paru en 2005). Ce document précise les modes d'intervention pour faire face aux risques majeurs susceptibles d'impacter notre ville. Il permet de recenser les forces et moyens en présence mais aussi les réquisitions possibles et l'information de la population. Le DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs) permet d'informer sur la nature des risques et apporte les informations nécessaires sur les conduites individuelles à tenir. Ce dernier est consultable sur le site de la commune ou en Mairie.

Pour terminer, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la question de l'aménagement du Bois des Mottes et du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) à élaborer dans le cadre de la révision du PLU communal seront abordés en Septembre prochain.

1. RENOUELEMENT DU CONTRAT "COLONIES DE VACANCES"

L'assemblée prend acte, à l'unanimité, de la modification du nombre de jeunes qui partent en colonie à l'Île d'Oléron cet été : 24 au lieu de 30 inscrits par erreur sur la délibération du 12 avril 2018.

2. CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SECTION AB 231 (2ÈME PARTIE)

Le Conseil autorise à l'unanimité la cession partielle du terrain communal cadastré section AB 231 pour une superficie d'environ 605 mètres carrés à Monsieur et Madame VEREZ, au prix fixé par les Domaines.

Tous les frais relatifs à cette cession seront à charge des acquéreurs, sauf les frais de division, répartis entre la commune, les acquéreurs de la deuxième partie de la parcelle et Monsieur et Madame VEREZ.

3. CESSION DE PARCELLES DE TERRAINS COMMUNAUX

L'assemblée autorise à l'unanimité la cession de 80,70 mètres carrés d'emprise sur les parcelles AC 62p, AC 1112p, AC 1110p, AC 1115p, AC 58p, AC 57p à Monsieur et Madame GOUVERNEUR.

Tous les frais inhérents seront supportés par les acquéreurs.

4. CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX SECTIONS AD 11, AD 12, AD 10 PARTIELLEMENT

Le Conseil autorise, à l'unanimité, la cession des parcelles ci-dessus reprises pour une superficie de 1 400 mètres carrés au tarif des domaines à Monsieur VITALE. Les frais inhérents à ces cessions seront supportés par l'acquéreur.

5. CONVENTION D'ACCÈS DES POINTS LECTURE AUX SERVICES DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU PAS DE CALAIS

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature avec le Département de la convention d'accès du point lecture municipal aux services de la Médiathèque Départementale.

6. AIDE FINANCIÈRE POUR PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR À L'ARC.

Le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une aide exceptionnelle à Monsieur et Madame LEMOINE-AMELOT pour la participation de leurs enfants Théa et Elio au Championnat de France de Tir à l'Arc.

7. REDEVANCES SCOLAIRES 2017-2018

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'appliquer le taux de la redevance scolaire à 110 € pour l'année 2017-2018.

8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'assemblée autorise à l'unanimité moins les votes de Frédéric BRULIN, Albert DANCOISNE, Marcel GAPENNE le versement du solde de subventions aux associations qui sont en règle avec les règles d'octroi.

9. DÉCISION MODIFICATIVE

L'assemblée décide à l'unanimité les transferts nécessaires des articles budgétaires suivants :

Section Investissement

Dépenses :

Opération 10 - Renforcement Eclairage Public	
article 2315 (Installations, matériel et outillages techniques)	- 70 000,00 €
Opération 32 - Accessibilité	
article 2315 (Installations, matériel et outillages techniques)	- 12 000,00 €
Opération 14 - Grosses réparations bâtiments communaux	
article 2315 (Installations, matériel et outillages techniques)	+ 50 000,00 €
Opération 12 - Trottoirs - Borduration	
article 2152 (Installation de voirie)	+ 16 000,00 €

Opération 23 - Divers	
article 2051 (concessions-droits similaires)	+ 10 000,00 €
Opération 9000000010 - Cavalier-City-Stade	
article 2312 (agencement de terrains)	+ 6 000,00 €
<u>Recettes :</u>	
Chapitre 16	
article 1641 (emprunt)	- 5 760,00 €
Chapitre 040	
article 28051 (concessions et droits similaires)	+ 5 760,00 €

Section Fonctionnement

Dépenses :

article 6042 (prestations de services)	- 1 760,00 €
article 60623 (alimentation)	- 2 000,00 €
article 60632 (fournitures de petit équipement)	- 1 000,00 €
article 615231 (voiries)	- 1 000,00 €
article 6811 (opération d'ordre) Dotations aux amortissements	+ 5 760,00 €

10. NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE ET AU COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) ET MAINTIEN DU PARITARISME ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DÉCEMBRE 2018

L'assemblée décide à l'unanimité de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au Comité Technique et au CHSCT.

Elle décide le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des membres du personnel titulaires et suppléants et d'autre part, le maintien du paritarisme de fonctionnement par le recueil de l'avis délibératif des représentants de la commune au même titre que l'expression de l'avis des représentants du personnel, pour chacune des deux instances.

11. BANQUET DES AÎNÉS – RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE SERVICE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le recrutement de 11 agents afin d'assurer le service lors du banquet des aînés prévu le 7 octobre 2018.

La séance est levée à dix-huit heures cinquante-trois.

LEXIQUE

- BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

La fête municipale de ce 14 juillet a accueilli sur la place de la mairie un très grand nombre de familles Annaysiennes autour des stands associatifs, des jeux gonflables et des magnifiques prestations musicales avec en point d'orgue Richy le sosie officiel de Johnny, le feu d'artifice tiré depuis la cour de l'école a enchanté le public.

Nous avons maintenant deux lieux possibles pour cette fête, la place plus centrale, plus accessible et sécuritaire et le marais plus bucolique et champêtre. Les deux lieux semblent plaire mais surtout, ce qui revient le plus dans vos remarques, c'est l'engagement des bénévoles à faire de ce moment une grande réussite et ce fut le cas cette année encore. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à la réussite de cette magnifique fête. Votre nombreuse participation est la meilleure satisfaction que vous puissiez leur rendre.

A propos de présence, on ne peut pas dire que ce soit la grande inspiration chez les élus d'opposition qui n'ont même pas participé au dernier conseil municipal, leur absence est également constatée régulièrement dans de nombreuses commissions municipales. Il demeure quand même du devoir d'un élu et pour respect vis-à-vis de ses électeurs de participer à ces moments de la démocratie locale !

Lors de ce conseil municipal, nous nous sommes prononcés sur d'importantes modifications budgétaires, nous avons prévu de remplacer le système de chauffage de la salle des fêtes dans le but de réaliser des économies de fonctionnement.

Le conseil municipal s'est aussi prononcé pour poursuivre, avec les règles antérieures de demandes reçues en mairie, la vente des terrains constructibles ou non dans la commune. Si les conditions le permettent, et conformément aux évaluations et recommandations des domaines, la municipalité répondra toujours favorablement à chaque demande d'Annaysien.

C'est désormais l'heure des vacances et toute l'équipe vous souhaite de profiter de ces moments de détente et de repos bien mérités.

Vos élu(e)s de l'Union Annaysienne : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandendorren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

GRANDE BRADERIE DES TERRAINS COMMUNAUX

Vers 1780, marécages et marais ont été asséchés pour les rendre cultivables. C'est ainsi que ces parts de marais ont été concédées aux Annaysiens avec une particularité : lors du décès de son possédant, elles étaient réattribuées selon le droit d'aînesse. La loi du 3 janvier 1967 a mis un terme à ce régime et les parts de marais sont devenues progressivement la propriété de la commune.

Aujourd'hui, ces parcelles - avec accès aux réseaux - sont vendues par la majorité municipale, sur la base de l'avis des Domaines (service de l'Etat), à des prix avantageux : entre 45 et 60€ le m².

Alors que l'offre de vente du foncier communal par la mairie - conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - doit faire l'objet d'une publicité auprès des administrés et acquéreurs potentiels, encore une fois, il faut le souligner, **aucune information publique préalable n'a été réalisée sur ces cessions immobilières...laissant planer un doute quant au choix des futurs acheteurs.**

Si vous cherchez un terrain, n'hésitez donc pas à aller vous renseigner en mairie.

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Yves BOURSIER et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe "Rassemblement pour l'avenir".